

veux que vous sachiez que, même si leur présence peut faire présumer l'existence d'un conflit d'intérêts, les collaborateurs, aujourd'hui comme hier, n'ont tiré aucun profit personnel des décisions qui ont été prises.

Je vous propose de me poser une question orale ou une interpellation et je vous répondrai beaucoup plus longuement. Je ne laisserai toutefois pas dire n'importe quoi!

**M. Matthieu Daele (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie d'avoir pris beaucoup de temps pour répondre à la question que je vous posais et à toutes celles que je ne vous posais pas. Nous avons longuement évoqué certains éléments de votre réponse lors de précédentes réunions de commission.

Après avoir lu *«Alter Échos»* et pris connaissance des éléments qui y sont évoqués, il est normal que je veuille les vérifier avec vous. C'est mon boulot de parlementaire! Je le fais ici sous la forme d'une question d'actualité, mais je peux aussi poser des questions orales, ainsi que des questions écrites qu'il faut transformer en questions orales pour obtenir les réponses en temps et en heure.

La question n'est pas de savoir s'il faut accorder des subventions à Charleroi, qui est l'une des trois zones prioritaires identifiées dans la résolution «bébés parkés». Je parle sous le contrôle de Mme Salvi qui est l'auteure principale de cette dernière. Vous avez donc raison d'octroyer des subventions à Charleroi, qui en a besoin. Cependant, mon rôle est de vérifier si ces subsides sont octroyés à l'ISPPC de manière propre. Voilà pourquoi je vous pose cette question.

Parmi les personnes qui décident de l'octroi de subventions à l'ISPPC, certaines en sont-elles membres? Vous ne m'avez pas répondu. Nous y reviendrons lors de prochaines questions orales. Si vous n'avez rien à vous reprocher, vous avez tout intérêt à ce que je vous pose ces questions!

#### **9.7 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Aides aux directions»**

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Madame la Ministre, actuellement, les directeurs d'école de l'enseignement fondamental consacrent 80 % de leur temps aux tâches administratives et 20 % seulement au travail pédagogique. Pour cette raison, les travaux du Pacte ont insisté sur la nécessité pour chaque directeur d'obtenir une aide administrative. Aujourd'hui, les directeurs d'école de plus de 180 élèves reçoivent une aide financière, certes, mais insuffisante pour permettre l'engagement d'une aide administrative.

Nous avons appris ce matin dans la presse

que certains établissements pourront bénéficier de cette fameuse aide dès septembre 2017, à condition de remplir deux critères: accueillir plus de 500 élèves et s'engager dans un plan de pilotage à mettre en œuvre dès septembre 2018.

Madame la Ministre, pouvez-vous clarifier l'attribution de ces postes? Qu'en sera-t-il des écoles, principalement situées en zone rurale, qui ne peuvent pas atteindre les 500 élèves? Quel sera le statut de ces agents administratifs? Seront-ils effectivement payés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et non par les pouvoirs organisateurs ou les établissements eux-mêmes?

**Mme Marie-Martine Schyns,** ministre de l'Éducation. – Nous avons déjà eu l'occasion de discuter de cette question en commission. Cependant, depuis la réunion du gouvernement, il est vrai que des précisions peuvent être apportées sur les modalités d'affectation de cette aide administrative. La demande existait depuis de nombreuses années. Lorsqu'ils ont rédigé l'avis n° 3, les acteurs du Groupe central n'avaient pas imaginé demander à chaque école de développer son propre plan de pilotage, sans soutenir administrativement le directeur de l'enseignement fondamental qui détiendra un rôle moteur.

Une enveloppe budgétaire de 19 millions d'euros, phasée sur trois ans, a été prévue. Le phasage correspond aux trois étapes de la mise en œuvre des plans de pilotage, qui s'effectuera sur base volontaire des écoles. La coordination a été affectée aux réseaux. Si le nombre d'écoles volontaires n'est pas suffisant, ce sont les plus grandes implantations qui seront choisies. Cette décision a été prise avec les pouvoirs organisateurs et nous la retrouvons dans le texte approuvé ce matin par le gouvernement. De même, le choix se portera sur les grandes implantations si les écoles volontaires venaient à être trop nombreuses.

Les implantations accueillant plus de 180 élèves reçoivent actuellement une aide de 23 euros (montant indexé) par élève. Avec ce projet, l'aide sera triplée. Nous atteindrons 60 euros dans l'enseignement ordinaire et 95 euros dans l'enseignement spécialisé. Cette aide sera octroyée à tous les établissements scolaires. Plus aucun minimum n'est requis. Cependant, toutes les écoles de moins de 180 élèves, ordinaires et spécialisées, devront adopter une convention afin qu'ensemble, elles dépassent le seuil des 180 élèves. Dans un premier temps, l'octroi dépendra de la taille de l'implantation. La volonté est de mutualiser et, à l'heure actuelle, les réseaux informent les établissements et les pouvoirs organisateurs de cette possibilité, afin qu'un mi-temps – que ce soit une journée ou une journée et demie – ou un temps plein soit affecté, en fonction de la taille de l'implantation.

Je vous confirme que cette aide sera bien payée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et non

par les pouvoirs organisateurs. Les statuts ne seront pas forcément des aides à la promotion de l'emploi (APE) ou des programmes de transition professionnelle (PTP) comme c'était le cas auparavant. En effet, pour calculer l'aide accordée dès septembre prochain, nous avons travaillé au départ d'un barème, avec la dérive barémique comprise, qui se situe entre le secrétaire administratif et l'éducateur. Cette formule répond à la demande des directeurs et des pouvoirs organisateurs qui pourront engager un éducateur pour réaliser ce genre de travail, étant donné que l'aide administrative peut faire partie du rôle d'un éducateur. Mais le directeur, en fonction de son rôle, soit plus éducatif, soit plus administratif, pourra engager une personne au profil mixte. Ce modèle a été construit avec les associations de directeurs que nous avons consultées afin de répondre à la demande du terrain.

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** –

Madame la Ministre, votre réponse est claire: les écoles disposeront d'une aide administrative dans les trois ans. Toutefois, les petites structures ont parfois besoin d'une aide administrative importante. Or, si l'on se base sur le critère de 60 euros par élève, une école d'une centaine d'élèves ne bénéficiera même pas d'un emploi à mi-temps. Dès lors, puis-je vous demander d'être attentive à ce que le calcul mis en place ne soit pas désavantageux pour les petites écoles et les zones rurales? Dans les plus grandes structures, la situation est différente, car il est possible de mutualiser l'aide au sein de l'école.

#### **9.8 Question de M. Pierre-Yves Jeholet à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Situation au sein de l'athénée royal de Welkenraedt»**

**M. Pierre-Yves Jeholet (MR).** – Madame la Ministre, il règne un climat peu serein au sein de l'Athénée royal de Welkenraedt. Au départ, le préfet avait souhaité prendre des sanctions à l'égard d'un professeur. S'il ne m'appartient pas de juger le fond du dossier, je m'interroge quand même. Manifestement, ni vous, ni même votre cabinet ou votre administration n'avez réagi. Pourtant, en quelques mois, plus de huit fiches individuelles négatives ont été rendues et le climat n'a pas cessé de se détériorer. Vous avez annoncé un rapport sur la situation, qu'en est-il? Quel est le délai prévu et quelles sont les mesures envisagées? Pourquoi le professeur n'a-t-il pas été sanctionné? L'avez-vous rencontré? Avez-vous rencontré le préfet? Il est important de dissiper le mauvais climat qui règne dans l'établissement.

Je souhaiterais vous interroger à propos des mesures qui ont été prises, et surtout celles que vous prendrez en vue de rétablir la sérénité au sein de cet établissement comptant 135 professeurs et 600 élèves. La presse publie de nombreux articles

au point de vue très orienté, ce qui m'amène à vouloir faire le point sur ce dossier.

**Mme Marie-Martine Schyns**, ministre de l'Éducation. – Sans me prononcer sur les faits, je ne peux que reconnaître que le climat dans cet établissement est tendu. C'est pourquoi j'ai contacté le préfet coordonnateur de zone et la préfète coordonnatrice transversale – deux nouvelles fonctions qui ont été créées en janvier dernier et qui ont un rôle d'écoute et d'accompagnement des équipes pédagogiques en difficulté. À ma demande, ils se sont rendus sur place le 11 mai dernier et ont interrogé quarante membres de l'établissement à l'aide de questionnaires portant sur différents points tels que le climat au sein de l'établissement, le travail pédagogique, etc.

Parmi ces quarante personnes figurent évidemment les deux enseignants dont vous parliez. Mon cabinet et moi-même avons ensuite organisé diverses réunions et continuons à en organiser. Lundi prochain, nous rencontrerons d'abord les syndicats des deux enseignants et, dans l'après-midi, les préfets transversaux. Nous explorerons avec eux les pistes de solution qui permettraient de rétablir un climat serein tout en tenant compte des droits et devoirs de chacun.

Autrement dit, s'il doit y avoir un rappel à l'ordre ou une sanction par rapport à des faits qui ont été commis par l'un ou l'autre acteur, ça sera pris en compte, tout en sachant que nous pouvons proposer aux préfets de se mettre au service de la Communauté française pour d'autres missions tout aussi intéressantes.

Des réflexions sont donc en cours. Des pistes sont évoquées, en coordination avec le directeur général adjoint du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), mais également en concertation avec les préfets, les enseignants et leur syndicat. Nous devons travailler avec les acteurs et prendre des mesures tout en respectant les droits et les devoirs de chacun.

**M. Pierre-Yves Jeholet (MR).** – Votre réponse m'inquiète, Madame la Ministre! Vous parlez de personnes mises en place au mois de janvier. Pourtant, les faits remontent à bien plus longtemps: une année scolaire s'est écoulée depuis. J'ai l'impression que c'est le monde à l'envers bien que je ne préjuge de rien dans ce dossier.

Comme je l'ai dit aux 135 enseignants, il y a des propositions de sanctions à l'égard d'un enseignant au départ. Maintenant, ces propositions consisteraient à détacher le préfet à Bruxelles dans d'autres missions. Vous dites qu'une rencontre aura lieu avec les syndicats, mais il est clair que des pressions très fortes sont exercées par un syndicat en particulier: la CGSP. J'espère que vous n'allez pas céder à sa menace.

Une enseignante intérimaire a envoyé à plusieurs personnes un formulaire de participation à